

Participation, intéressement, plans d'épargne d'entreprise

Utiliser et optimiser l'épargne salariale et l'épargne retraite

Code
1536

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1145 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PUBLIC

Directeurs des ressources humaines – DAF – Experts-comptables – Responsables des ressources humaines – Juristes – Avocats – Collaborateurs de la fonction RH

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Les participants sont invités à venir avec leurs accords ou projets d'accords

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis

Objectifs pédagogiques

- Analyser les aspects juridiques et pratiques de la participation
- Mettre en place l'intéressement
- Connaître les obligations de la loi partage de la valeur
- Déployer les plans d'épargne salariale (PEE, PEI, PEG) et les plans d'épargne retraite (PER)
- Articuler plusieurs dispositifs : participation, intéressement, PPV, PPVE, plans d'épargne, PER et actions de l'entreprise

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Analyser les aspects juridiques et pratiques de la participation

Préciser le cadre réglementaire

- Entreprises et groupements assujettis : le décompte des effectifs d'assujettissement
- Modes de mise en place : accord de branche, accord collectif, ratification par le personnel, décision unilatérale, régime d'autorité, mise en place unilatérale après l'échec de négociations, modalités de dépôt
- Formule de calcul légale et dérogatoire de la réserve spéciale de participation (RSP)
- Cas pratiques : calculer le décompte des effectifs

Examiner les pratiques de mise en place et de gestion de la participation

- Indisponibilité
- Répartition entre salariés
- Régime social et fiscal

Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Arbitrages possibles : participation, supplément de participation, affectation de la RSP, modulation avec les autres systèmes d'épargne salariale
- Cas pratique : analyser des exemples d'accords de participation

Mettre en place l'intéressement

Préciser le cadre réglementaire et les éléments clés des accords d'intéressement

- Champ des accords possibles : accord de branche, accord d'entreprise, accord de groupe, intéressement de projet, supplément d'intéressement
- Modalités de mise en place : accord collectif, ratification par le personnel, décision unilatérale, comité social d'entreprise, modalités de dépôt
- Éléments-clés de l'accord : choix des formules de calcul, bénéficiaires, répartition (options possibles)
- Cas pratique : analyser des exemples d'accords d'intéressement

Examiner les principes et avantages de l'intéressement

- Affectation et liens avec les autres systèmes : CET, CETU, plans d'épargne, actionnariat...
- L'investissement par défaut de l'intéressement
- Régime fiscal et social
- Obligations d'information collective et individuelle
- Partage d'expériences : les avantages et principes de l'intéressement
- Cas pratique : analyse des avantages financiers d'une prime d'intéressement

Connaître les obligations de la loi partage de la valeur

Mettre en place la nouvelle prime de partage de la valeur (PPV)

- Régime d'exonération renforcée
- Affectation de la PPV sur un PEE ou PER

Concevoir un plan de partage de la valorisation de l'entreprise (PPVE) pour fidéliser les salariés

- Mise en place et salariés concernés
- Contenu minimum de l'accord
- Calcul du montant de référence
- Affectation de la prime dans un PEE ou PER
- Régime social et fiscal attractif

Déployer les plans d'épargne salariale et les plans d'épargne retraite

Cerner les éléments de mise en place des différents plans

- Plans d'épargne salariale
- Plans d'épargne retraite

Déterminer les niveaux de conclusion : plan d'épargne d'entreprise (PEE), plan d'épargne inter-entreprises (PEI), plan d'épargne de groupe (PEG), plan d'épargne retraite (PER)

- Mise en place : accord d'entreprise ou instauration unilatérale
- Alimentation du plan
- Versements des salariés
- Abondement de l'employeur

Préciser les pratiques liées aux différents plans d'épargne salariale

- Indisponibilité, débloqués anticipés
- Avantages liés au PEE et au PER
- Affectation des sommes
- Régime fiscal et social

Articuler plusieurs dispositifs : participation, intéressement, PPV, PPVE, plans d'épargne, PER et actions de l'entreprise

Préciser le cadre réglementaire

- Mise en place de plusieurs dispositifs
- Eléments à prendre en compte, contrôles, etc.

Examiner les pratiques pour gérer l'ensemble des dispositifs

- Informations à transmettre aux salariés
- Conditions d'accès aux dispositifs
- Partage d'expériences : l'argument fiscal du PER

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

...

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

...

PARIS

- 1 Oct. 2026 – Session Garantie
- 14 Déc. 2026

A DISTANCE

- 1 Oct. 2026 – Session Garantie
- 14 Déc. 2026

